

CHAIRE PwC
DROIT FISCAL



UCL
Université
catholique
de Louvain

Le droit fiscal à l'Université catholique de Louvain

Rapport d'activité 2009 – 2012

*Un pôle de réflexion
sur les défis
contemporains de la
fiscalité en Belgique
et en Europe*

C
R
I
Droit
Entreprise
Société





© Jacky Delorme

L'université est un lieu de rencontre idéal pour tous les acteurs de la fiscalité. En alliant confrontation des idées, rigueur de l'analyse juridique et sensibilité aux enjeux politiques, économiques et sociaux, nous pouvons être un laboratoire où se construit le système fiscal de demain.

Pr. dr. Edoardo Traversa

Table des matières

Avant-propos	1
1. Introduction	2
2. Des thématiques fiscales innovantes et actuelles	4
3. Le droit fiscal à l'UCL en chiffres (2009 – 2012)	6
4. L'enseignement du droit fiscal à l'UCL	7
5. Colloques, séminaires et autres	
Activités scientifiques	9
6. La recherche en droit fiscal à l'UCL	15
7. L'équipe de droit fiscal de l'UCL en bref	21

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,
Chers étudiants,

Nous sommes particulièrement fiers de pouvoir vous présenter ce rapport d'activité, témoin de notre investissement pour le droit fiscal à l'Université catholique de Louvain.

En moins de cinq ans, une nouvelle équipe a pu mettre en place de nombreuses initiatives dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, dans le but de sensibiliser à la fois les étudiants, les praticiens et toutes les personnes intéressées aux défis fiscaux d'aujourd'hui et de demain.

Vous trouverez dans ce rapport un résumé des principales activités entreprises par les membres de l'équipe fiscale, académiques et scientifiques, durant les années 2009 à 2012.

Comme vous pourrez vous en apercevoir, beaucoup a été fait : création de nouveaux cours, recrutement de plusieurs doctorants qui explorent désormais des

thématiques de pointe, lancement d'un nouveau cycle annuel de séminaires (les Dialogues de la fiscalité), mise sur pied d'un Master complémentaire conjoint avec l'université de Bologne, colloques nationaux et internationaux en collaboration avec plusieurs institutions universitaires renommées, ainsi que de nombreuses publications scientifiques touchant à l'ensemble des domaines du droit fiscal.

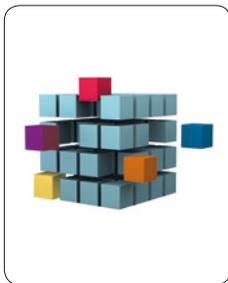
Ce résultat, loin de nous satisfaire, nous pousse à relever de nouveaux défis. Dans les années à venir, notre ambition sera d'étendre nos domaines d'activités, de proposer un service utile à la société, et de renforcer encore notre expertise en matière d'enseignement de la fiscalité. Notre conviction réside dans le fait que l'étude du droit fiscal à l'université doit se donner comme objectif d'en améliorer sans cesse la qualité, la cohérence et l'équité, au bénéfice de de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Bonne lecture,
Pr. dr. Edoardo Traversa



Introduction

A l'Université catholique de Louvain (UCL), la recherche et l'enseignement du droit fiscal s'intègrent au sein du Centre de recherche interdisciplinaire « Droit, entreprise et société » - Jean Renauld (CRIDES), une composante de l'Institut interdisciplinaire d'études juridiques (JUR-I) et de la Faculté de droit et de criminologie.



Le **CRIDES** rassemble, en outre, le groupe de recherche en droit économique, le groupe de recherche en droit et économie de la création, et le groupe de recherche en droit social. A travers ses activités, le CRIDES a pour objectif d'analyser, d'une part, le rôle du droit dans

l'entreprise et son environnement et, d'autre part, la fonction de l'entreprise dans la société.



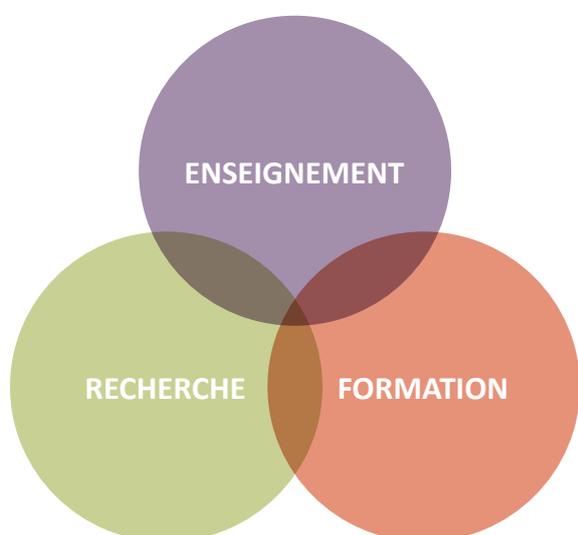
Dans ce contexte, la **chaire PwC de droit fiscal** est née de la volonté de développer un pôle d'excellence en droit fiscal au sein de l'Université catholique de Louvain, alliant recherche académique et expertise des praticiens de la fiscalité. A travers l'organisation de projets

internes et externes, la chaire PwC vise à promouvoir la connaissance du droit fiscal et de ses enjeux et à renforcer la visibilité scientifique de l'UCL et de ses partenaires, sur le plan national et international, dans le monde académique comme dans celui des entreprises.

Parallèlement au lancement du **Master complémentaire conjoint en droit fiscal**, organisé en partenariat avec l'université de Bologne, la chaire PwC fut inaugurée en 2009, au cours d'une séance académique animée par les Professeurs Marc Fallon (UCL), Yves De Cordt (UCL), Melchior Wathelet (UCL-ULg) et Bruno Colmant (UCL-Vlerick Management School).



L'ambition de l'équipe de recherche fiscale et de la chaire PwC peut être déclinée à travers une triple finalité :



- **Stimuler la recherche en droit fiscal**, au sein du CRIDES, avec la volonté de s'insérer dans un réseau national et international de pôles d'excellence reconnus dans le domaine de la fiscalité. Cet objectif peut être poursuivi en encourageant la recherche doctorale en droit fiscal et plus largement, les projets de recherche innovants.
- **Développer l'enseignement du droit fiscal**, en offrant notamment à nos étudiants, via l'ensemble des cours spécialisés dispensés dans le Master en droit et le Master complémentaire en droit fiscal, l'accès à des compétences techniques liées aux enjeux actuels de la fiscalité belge et internationale.
- **Fournir une formation de qualité aux acteurs de la société civile** actifs dans le domaine de la fiscalité, en proposant des initiatives adaptées aux professionnels du secteur privé comme du secteur public.

Les cycles de séminaires **Les Dialogues de la fiscalité** organisés par la chaire PwC et les colloques auxquels elle s'est associée s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Il en est de même des nombreuses autres initiatives mises en œuvre par les membres de la chaire PwC depuis près de trois ans.



Des thématiques fiscales innovantes et actuelles

L'équipe de recherche fiscale et de la chaire PwC focalisent leurs activités aussi bien sur la fiscalité des entreprises que des particuliers, en accordant une attention particulière aux nouveaux défis liés à l'eupéanisation et à l'internationalisation du droit fiscal.

L'époque dans laquelle nous vivons se caractérise par une mobilité croissante des individus et des acteurs économiques. Corrélativement, les contribuables se trouvent de plus en plus fréquemment soumis à différents systèmes d'imposition. L'eupéanisation et l'internationalisation conjointes des contribuables et des réglementations commandent de mener de nouvelles réflexions portant sur les enjeux essentiels liés à ces évolutions.

Dans ce contexte, plusieurs thématiques méritent une attention particulière, parmi lesquelles :

LES LIBERTÉS DE CIRCULATION ET LES « DROITS À LA MOBILITÉ » DANS L'ESPACE EUROPÉEN

L'évolution de la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE concernant les libertés de circulation du Traité sur le fonctionnement de l'UE a bouleversé les systèmes fiscaux des Etats membres. Fondée sur le concept de discrimination, cette jurisprudence a permis d'influencer positivement la configuration des systèmes fiscaux nationaux. Depuis peu, l'on observe cependant que l'appréhension des règles fiscales à travers le concept de discrimination semble en perte de vitesse. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de développer des critères européens originaux pour l'attribution des pouvoirs d'imposition entre les Etats membres. Cette thématique a fait l'objet d'un colloque, en 2011, organisé en étroite collaboration avec le Max-Planck Institute for Tax Law and Public Finance et

le Tax Institute de l'Université de Liège (« Beyond Discrimination: The role of the ECJ Case-Law in the International Division of Taxing Powers in Direct Taxation », actes en cours de publication).

Au sein de l'équipe fiscale de l'UCL, plusieurs thématiques liées au droit à la mobilité des contribuables font également l'objet de recherches. Edouard-Jean Navez focalise ainsi une partie importante de ses travaux sur l'examen des impacts civils et fiscaux du transfert transfrontalier de la résidence des entreprises et des particuliers. Barbara Vintras se penche, quant à elle, sur la question de la mobilité des entreprises non marchandes.

L'HARMONISATION DES SYSTÈMES FISCAUX DANS L'ESPACE EUROPÉEN

L'influence du droit européen sur les systèmes fiscaux nationaux s'est concrétisée, tantôt de façon expresse, tantôt de manière implicite. Elle est notamment l'œuvre du législateur européen qui, au travers d'un processus d'harmonisation, a réalisé un rapprochement des législations en matière d'impôts indirects. Celui-ci concerne la taxe sur la valeur ajoutée, les droits d'accise, ou encore les impôts indirects sur les rassemblements de capitaux. En matière de fiscalité directe, les rares instruments législatifs adoptés ne règlent que certains problèmes ponctuels et sont limités au cadre transfrontalier (dividendes, intérêts et redevances et réorganisations de sociétés et taxation de l'épargne). La Commission européenne a toutefois proposé, le 16 mars 2011, un système commun destiné à calculer l'assiette de l'impôt des sociétés actives dans l'Union européenne (CCCTB). Il s'agit d'un projet ambitieux dont il convient d'étudier en profondeur les implications pour l'avenir de la fiscalité européenne.



Actuellement, au sein de l'équipe fiscale, Justin Mastaki s'intéresse à l'harmonisation de la TVA européenne comme modèle pour les pays en voie de développement, en particulier pour le Congo. De plus, l'harmonisation des règles fiscales liées à l'expatriation des contribuables fait l'objet des recherches d'Edouard-Jean Navez.

L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME FISCAL BELGE : ENTRE EUROPÉANISATION ET RÉGIONALISATION

Cet axe de recherche aborde les aspects institutionnels liés à la répartition des compétences fiscales entre différents niveaux de gouvernement. Les évolutions récentes amènent à repenser le débat sur l'articulation des compétences, en postulant l'hypothèse d'un pouvoir fiscal communautaire autonome et d'un renforcement de l'autonomie fiscale des Régions en matière d'imposition des sociétés, en s'inspirant des leçons de la science économique. Cette thématique a été abordée en profondeur par Edoardo Traversa dans son ouvrage intitulé « L'autonomie fiscale des Régions et des collectivités locales face au droit communautaire. Analyse et réflexion à la lumière des expériences belge et italienne » (Larcier, 2010).

LA TAXATION DES CAPITAUX ET DES REVENUS D'INVESTISSEMENT

La taxation des produits de l'épargne au sein de l'Union européenne (épargne, intérêts, produits financiers), y compris dans les échanges avec les Etats tiers est un domaine de recherche dans lequel l'équipe fiscale et la chaire PwC consacre un investissement important. Cette thématique s'impose tant par l'actualité jurisprudentielle que par les évolutions législatives récentes.

Suite à un colloque organisé en mars 2011, la matière des fonds de pension a été analysée en détails dans un ouvrage dirigé par A. Autenne et O. Hermand, intitulé : « Les fonds de pension : quatre ans après l'entrée en vigueur de la loi du 27 octobre 2006 : bilan et perspectives » (Larcier, 2011).

L'ÉMERGENCE DE LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Certains projets de réforme récents en matière de fiscalité traduisent la volonté d'utiliser l'instrument fiscal au service d'objectifs dont chacun mesure l'importance sur les générations futures. Cela induira des modifications fondamentales des systèmes fiscaux, tant par la création de nouveaux impôts (comme la taxe carbone) que par l'adaptation structurelle d'impôts existants afin de prendre en compte les facteurs environnementaux.

Au sein de l'équipe fiscale de l'UCL, Alice Pirlot s'intéresse en particulier à la problématique des taxes d'ajustement aux frontières dans un contexte européen et international.

Le droit fiscal à l'UCL en chiffres (2009 – 2012)

Actuellement, le programme du master en droit de l'Université catholique de Louvain comporte **225 heures de droit fiscal** réparties à travers **7 cours** différents dispensés en première et en seconde année du master.

Au sein de la faculté de droit de l'UCL, le personnel académique et scientifique rattaché au droit fiscal est composé de **15 personnes**.

Lors de l'année académique 2011-2012, **553 étudiants étaient inscrits** au cours de droit fiscal général et 50 étudiants ont choisi l'option « droit fiscal » dans le cadre du master en droit de l'UCL.

Le cycle de séminaires Les Dialogues de la fiscalité, organisé pour la troisième année consécutive par la chaire PwC, a réuni entre 2010 et 2012 plus de **1000 participants**.

Depuis son inauguration, en novembre 2009, la chaire PwC a organisé ou soutenu l'organisation de **17 colloques et séminaires**.





L'enseignement du droit fiscal à l'UCL

Au sein de la faculté de droit de l'UCL, plusieurs cours sont à la disposition des étudiants qui souhaitent développer leurs connaissances du droit fiscal. Un cours de base obligatoire est d'abord dispensé en première année du master en droit (Pr. M. De Wolf et Pr. E. Traversa). Celui-ci a pour objectif de transmettre à l'étudiant une connaissance de base des principes généraux et des principaux impôts du système fiscal belge, tant dans le secteur de la fiscalité directe (impôt sur les revenus des personnes physiques et des sociétés) que dans celui de la fiscalité indirecte (taxe sur la valeur ajoutée, droits de succession et d'enregistrement). Le cours est complété par une introduction au droit fiscal européen et international. Ce cours peut être prolongé par le choix de la finalité « droit de l'entreprise » et de l'option « droit fiscal ».

A partir de l'année académique 2012-2013, le cours de droit fiscal est complété par une partie consacrée au droit comptable. Ce nouveau cours de droit fiscal et droit comptable deviendra ainsi le cours le plus important en termes de volume de la première année du master en droit.

Une option spécifiquement consacrée au droit fiscal est ainsi proposée aux étudiants du master en droit. L'étudiant est amené dans le cadre des différents cours de l'option à maîtriser les enjeux théoriques et pratiques de chacun de ces impôts, dans le prolongement de l'enseignement dispensé dans le cours de base. Plus précisément, les objectifs sont les suivants :

- comprendre et maîtriser les concepts propres à chaque type d'impôt étudié ;
- avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés ;
- être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer à des cas concrets ;

- établir des liens entre le droit fiscal et les autres branches du droit (droit civil, droit commercial, droit comptable).

LES TROIS COURS DE L'OPTION SONT :

- un cours de **droit fiscal européen et international** (Pr. E. Traversa)

Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir sa connaissance des aspects européens et internationaux de la fiscalité, tant dans le secteur de la fiscalité directe que dans celui de la fiscalité indirecte. Les thèmes principaux abordés sont l'harmonisation fiscale européenne, la jurisprudence de la Cour de justice en matière de fiscalité directe, le contrôle européen des aides d'état fiscales et de la concurrence fiscale dommageable, ainsi que les modèles de conventions préventives de la double imposition et leur application en Belgique.

Dans le cadre de ce cours, ont été invités des collègues étrangers à l'expertise reconnue, tels que les professeurs Pasquale Pistone (Universités de Vienne et de Salerno-2009), Amparo Grau Ruiz (Université Complutense de Madrid-2010), Emmanuel de Crouy-Chanel (Universités Paris-1 Sorbonne et d'Amiens-2011) et Luis Schoueri (Université de Sao Paulo-2012).

- un cours de **droit fiscal approfondi** (O. Hermand et Ph. Malherbe)

Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir sa connaissance des principaux impôts du système fiscal belge, en particulier dans le secteur de la fiscalité des sociétés.

Ce cours met l'accent sur l'interaction entre la dimension nationale, européenne et internationale de l'imposition des sociétés, notamment par l'étude

de la mise en œuvre des directives européennes en la matière de fusions, de dividendes et d'intérêts et de redevances, les enjeux liés à la planification fiscale internationale et les questions d'imposition des capitaux transfrontaliers. Il est complété par des lectures relatives aux grands enjeux contemporains de la fiscalité.

- un cours consacré à la **répression de l'évasion et de la fraude fiscales et contentieux fiscal** (O. Bertin et Y. Hougardy)

Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir sa connaissance des aspects procéduraux de la fiscalité, tant dans le secteur de la fiscalité directe que dans celui de la fiscalité indirecte. L'étudiant est amené à acquérir la maîtrise de notions essentielles entourant la mise en œuvre des droits et obligations du contribuable, ainsi qu'à se familiariser avec la pratique administrative et juridictionnelle, tant au niveau belge qu'europpéen et international.

En outre, la finalité spécialisée en droit de l'entreprise pour laquelle les étudiants peuvent opter en dernière année du master en droit comporte un cours de **droit du patrimoine de l'entreprise** (Pr. B. Remiche et Pr. E. Traversa). Le cours a pour but de permettre à l'étudiant d'approfondir, dans une perspective interdisciplinaire, sa connaissance des éléments constitutifs et des règles d'évaluation du patrimoine de l'entreprise, selon une approche « dynamique et évolutive ». L'étudiant est amené à répondre à un certain nombre de questions. Comment est financée l'entreprise ? Quel est le régime juridique et fiscal de ses formes de financement ? Quelles en sont les conséquences sur le plan économique ? Quels sont les éléments matériels et immatériels qui composent son patrimoine ? Comment ces éléments sont-ils évalués, tant du point de vue comptable qu'à des fins fiscales ? Quelles sont les règles qui permettent d'assurer la transparence financière et comptable de l'entreprise ?

La faculté de droit de l'UCL offre également la possibilité aux étudiants de la deuxième année du master en droit de réaliser un **mémoire de fin d'étude en droit fiscal**, et de suivre un **stage de**

pratique juridique auprès de divers spécialistes issus du monde de la fiscalité.

Enfin, durant les années académiques 2009-2012, l'UCL a organisé conjointement avec l'Université de Bologne, un **master complémentaire en droit fiscal** permettant à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie du droit fiscal et de la fiscalité, en particulier dans sa dimension européenne et comparée. Le programme se déroule sur les sites de l'université de Bologne (Italie) et de l'UCL, de manière à permettre aux étudiants de bénéficier d'une approche comparée du droit fiscal, dans deux établissements réputés au niveau international tant pour leur enseignement que pour leur recherche.

Le soutien de la chaire PwC à l'enseignement du droit fiscal à l'UCL

Depuis l'origine, la chaire PwC a l'ambition de constituer un **soutien à l'enseignement** du droit fiscal au sein de la faculté de droit de l'UCL.

Le soutien de la chaire PwC a d'abord permis la **création du cours de droit et fiscalité des groupes de sociétés** qui prend place dans l'option de droit fiscal. La chaire PwC a également offert la possibilité d'inviter divers spécialistes qui sont intervenus dans différents cours de l'option fiscale (Th. Vanwelkenhuyzen, J. Muyldermans, etc.) en 2010, 2011 et 2012.

En 2011, la chaire PwC a, d'autre part, soutenu la constitution d'une équipe d'étudiants de l'UCL afin de participer au **European and international tax Moot Court competition in tax law**, organisé par la K.U. Leuven. A l'issue de cette compétition, l'on soulignera la remarquable 3e place de l'équipe de l'UCL.

Au-delà, la chaire PwC a été le terrain de divers événements organisés afin de permettre aux étudiants de l'UCL de confronter leurs questions aux professionnels de la fiscalité, issus aussi bien du secteur privé que du milieu académique.



Colloques, séminaires et autres Activités scientifiques

Les Dialogues de la fiscalité : un carrefour de discussion entre le monde académique et les milieux professionnels !

Le cycle de séminaires intitulé « **Les Dialogues de la fiscalité** » est une initiative organisée annuellement par la chaire PwC entre les mois de janvier et avril. Ces séminaires ont vocation à constituer un espace de rencontre entre tous les acteurs et les observateurs de la fiscalité, dans lequel seront discutées et débattues les évolutions récentes de cette matière en perpétuel mouvement. Ces rencontres visent à prendre en compte de manière équilibrée les intérêts et les contraintes des contribuables, d'une part, et celles des autorités publiques nationales et internationales, d'autre part. Elles abordent l'actualité fiscale sous un angle principalement juridique, sans toutefois en négliger les aspects économiques et politiques.

Au cours des cycles de séminaires organisés entre 2010 et 2012, de nombreux experts et spécialistes reconnus dans leur domaine ont accepté de prendre la parole et de livrer le fruit de leur expérience dans des contributions rassemblées dans un ouvrage publié annuellement dans la collection du CRIDES par la maison Larcier.

Celle-ci a ainsi été enrichie par **les contributions des auteurs suivants** : Pierre-François Coppens, Marc Dassesse, Vincent Deckers, Guido De Wit, Marc Fallon, Daniel Garabedian, Jacques Gombeer, Charles-Albert Helleputte, Olivier Hermand, Alain Jousten, Ine Lejeune, Jacques Malherbe, Edouard-Jean Navez, Julien Neyts, Benoît Pernet, Isabelle Richelle, Franco Roccatagliata, François Stevenart Meeûs, Edoardo Traversa, Elly Van de Velde, Herman van Kesteren et Melchior Wathelet, Paulina Carlin,

Bruno Colmant, François Coutureau, André Culot, Vincent Deckers, Michaël Fernandez-Bertier, Sophie Delwaide, François-Xavier Eeckhout, Jean-François Godbille, Charles-Albert Helleputte, Grégory Jurion, Arnaud Lecocq, Delphine Lequeux, Thierry Litannie, Hervé Louveaux, Édouard-Jean Navez, Sabrina Scarnà, Vincent Sepulchre, Laurent Tainmont, Carola Maggiulli, Marcel Gerard, Olivier Hermand, Axel Haelterman, Nathalie Pirotte, Lorette Rousseau, Marc Marlière, Marie-Cécile Van Grieken, Donato Raponi, Christian Amand, Laurent Chappuis, Astrid Pieron, David Renders, Thierry Afschrift, Olivier Bertin, Yves Hougardy, et Christophe Lenoir.



LES DIALOGUES DE LA FISCALITÉ – ANNO 2010

Ce premier cycle de séminaires fut organisé autour de quatre matinées d'études, chacune d'entre elles ayant abordé une thématique d'actualité en matière de fiscalité nationale ou européenne.

Le séminaire du 21 janvier 2010, coordonné par O. Hermand, E.-J. Navez et E. Traversa, a été placé sous le signe des **réformes fiscales récentes**, en particulier telles qu'elles résultent des lois de la fin de l'année 2009, prises en exécution des accords de gouvernement dans le cadre du budget fédéral. Le séminaire examine les nouvelles mesures adoptées en matière d'impôt sur les revenus des personnes physiques et des sociétés.

Le séminaire du 11 février 2010, coordonné par Ch.-A. Helleputte et E. Traversa, s'est penché sur **la TVA, un impôt en pleine mutation**, dont les assujettis doivent faire face à des changements radicaux. Les derniers en date affectent les règles de localisation et les

formalités associées; d'autres sont à l'étude comme la modernisation de la TVA financière. La matinée a eu pour objectif de replacer ces changements dans leur contexte, de dégager les principaux acquis des réformes en cours et de se pencher sur les perspectives futures.

Le séminaire du 11 mars 2010, coordonné par V. Deckers et E. Traversa, s'est focalisé sur la question de **l'équilibre entre les droits et devoirs du contribuable vis-à-vis de l'administration fiscale**. La première partie fut axée sur la protection dont bénéficient les contribuables qui ont conclu des accords avec l'administration, et revient sur l'articulation de celle-ci avec le principe de légalité. La seconde partie s'est, quant à elle, concentrée sur l'évaluation de l'efficacité des moyens mis actuellement à disposition du fisc par le législateur pour lutter contre les pratiques abusives.

Le séminaire du 1er avril 2010, coordonné par E.-J. Navez et E. Traversa, fut consacré à l'examen du **phénomène de la double imposition**, qui semble faire de plus en plus figure d'anomalie dans le contexte européen, marqué par la suppression progressive des entraves aux libertés de circulation garanties par le Traité CE. La double imposition fut abordée sous l'angle de l'imposition des revenus mobiliers, mais également au regard des droits de succession. Les initiatives récentes, tant au niveau belge qu'europpéen, tendant à apporter des solutions concrètes à ces phénomènes de double imposition ont, par ailleurs, été examinées.



LES DIALOGUES DE LA FISCALITÉ – ANNO 2011

Le cycle des séminaires s'est déroulé en quatre matinées d'études au cours desquelles ont été examinées des thématiques d'actualité en matière de fiscalité nationale et internationale.

Le séminaire du 27 janvier 2011, coordonné par E. Traversa et Ch.-A. Helleputte, s'est volontairement placé à la croisée du droit, de l'économie et de la

politique. Naturellement plus prospectif, il a brossé, à grands traits, une **esquisse des grandes mutations que les actuelles crises économiques et politiques pourraient faire subir à notre système fiscal**: mutations portant tant sur la transformation radicale du policy mix entre les différents impôts, voire de la nature de ceux-ci que sur leur répartition institutionnelle entre les différents niveaux de pouvoirs.

Le séminaire du 17 février 2011, coordonné par A. Lecocq, a permis d'explorer différentes **thématiques à l'intersection du droit pénal et du droit fiscal**, ayant de délicates conséquences sur les libertés individuelles. Plus particulièrement, les nouveautés légales et jurisprudentielles dans les domaines du blanchiment et de la fraude fiscale internationale ont été examinées. Une attention particulière a également été portée aux nouvelles obligations et aux risques accrus pesant sur les professions (avocats, réviseurs, notaires, banquiers, conseils fiscaux, etc.) impliquées directement ou indirectement dans le conseil aux entreprises.

Le séminaire du 3 mars 2011, coordonné par V. Deckers et B. Vintras, a abordé de manière transversale la question délicate du **régime fiscal dont bénéficient les personnes morales sans but lucratif**. Une première partie de la matinée a été consacrée à la fiscalité des revenus et, plus particulièrement, à l'analyse des conditions d'assujettissement à l'impôt des personnes morales, sujet toujours brûlant qui se traduit par la volonté du gouvernement de lutter contre les « fausses ASBL ». La deuxième partie du séminaire a permis de mettre en évidence certains aspects du régime TVA des ASBL qui posent des problèmes particuliers d'application. Enfin, la dernière partie du séminaire a été consacrée aux questions liées à l'application du droit européen à la fiscalité des organismes non marchands.

Le séminaire du 7 avril 2011, coordonné par E.-J. Navez et D. Lequeux, est revenu sur la thématique « indémodable » de la **fiscalité immobilière**, en adoptant le point de vue de l'investisseur, tant dans un cadre national (régional) que dans sa dimension transfrontalière. Pour le contribuable belge, l'investissement immobilier constitue un enjeu



d'importance et, parallèlement, l'administration fiscale fait preuve, en cette matière, d'une vigilance particulière à l'égard des structures de planification. Un double mouvement d'internationalisation de l'investissement et de régionalisation de la réglementation appelle à une réflexion sur les enjeux pratiques qui sous-tendent ces évolutions.



LES DIALOGUES DE LA FISCALITÉ – ANNO 2012

A l'instar des deux précédentes éditions, le cycle de séminaires s'est articulé autour de quatre matinées d'études consacrées aux thématiques d'actualité relevant du droit fiscal belge et européen.

Le séminaire du 16 février 2012, coordonné par E. Traversa et O. Hermand, fut consacré aux **réformes qui ont visé la fiscalité mobilière** en droit interne et au niveau européen. En effet, dans un contexte marqué par les turbulences économiques affectant l'Europe et la Belgique, de nouvelles mesures sont adoptées ou proposées qui, à titre principal, concernent le secteur de la fiscalité mobilière. Le budget 2012 apporte ainsi des modifications en matière de taxation des plus-values, intérêts et dividendes. Par ailleurs, au niveau européen, la Commission a proposé l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, ce qui devrait également modifier le cadre fiscal des investissements.

Le séminaire du 1er mars 2012, coordonné par V. Deckers et D. Lequeux, s'est focalisé sur certaines **questions d'actualité relevant de la fiscalité familiale**. Celle-ci se caractérise, en effet, par son évolution constante et ses multiples facettes. Les thématiques abordées au cours de cette matinée d'études ont vocation à rencontrer l'intérêt des praticiens du droit familial. Ainsi, les orateurs ont centré leurs interventions autour de l'importance que peut jouer le contrat de mariage dans le cadre d'une planification successorale, les implications fiscales en matière d'impôt sur les revenus de ventes de sociétés familiales, le sort de l'assurance-groupe en cas de

divorce, ainsi que la question du recouvrement des dettes fiscales sur la patrimoine des époux.

Le séminaire du 15 mars 2012, coordonné par Ch.-A. Helleputte et B. Vintras, s'est penché sur les **incidences des projets européens sur la fiscalité belge**. En effet, à l'heure où les projets européens se multiplient tant en matière d'impôts directs que d'impôts indirects, il est utile de pouvoir comprendre les conséquences qu'auront ces développements dans le contexte belge. La matinée s'est donnée pour objectif d'anticiper les nouveautés législatives (Livret vert TVA, refonte de la directive intérêts et redevances, proposition d'assiette commune consolidée à l'impôt des sociétés - ACCIS) et de revenir sur les évolutions de la jurisprudence fiscale de la Cour de justice de l'Union européenne.

Enfin, le séminaire du 29 mars 2012, coordonné par Y. Hougardy et A. Lecocq, s'est proposé d'examiner la manière dont **les principes de bonne administration** s'appliquent en droit fiscal. Ces principes jouent un rôle essentiel dans la garantie des droits du contribuable. Après avoir décortiqué leur contenu, les orateurs se sont attachés à rappeler leur utilité, tant pour le contribuable que pour l'administration, à la lumière d'exemples tirés de leur pratique et de la jurisprudence.

Beyond Discrimination: The role of the ECJ Case-Law in the International Division of Taxing Powers in Direct Taxation – Congress on European Tax Law, 19-20 May 2011

En étroite collaboration avec le Max-Planck Institute for Tax Law and Public Finance et le Tax Institute de l'Université de Liège, la chaire PwC de droit fiscal de l'Université catholique de Louvain a organisé, les 19 et 20 mai derniers, au Palais des Académies, une conférence internationale intitulée « **Beyond Discrimination: The role of the ECJ Case-Law in the International Division of Taxing Powers in Direct Taxation** ».

A l'initiative des Professeur Wolfgang Schön (Max-Planck Institute), Edoardo Traversa (U.C.L.) et Isabelle Richelle (ULg), la conférence réunit de nombreux experts et chercheurs issus d'universités européennes et américaines afin de décrypter la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE en matière de lutte contre les discriminations fiscales.

Plus particulièrement, les réflexions s'orientèrent sur les possibilités d'organiser une répartition équilibrée des pouvoirs d'imposition entre les Etats membres de l'UE. Des professeurs des universités de Paris I-Sorbonne, Columbia, Heidelberg, Valence, Madrid et d'autres personnalités issues des milieux académiques ou de l'entreprise se sont penchés sur la recherche de solutions harmonieuses permettant d'assurer une répartition équitable des bénéfices et profits dans un contexte international, ainsi que sur la nature des prérogatives fiscales incombant aux Etats membres impliqués dans le processus de production des richesses.

Parallèlement à la problématique de la non-discrimination fiscale, d'autres thématiques furent également mises à l'honneur. O. Hermand et P. Delacroix (PwC) ont examiné l'influence du juge européen sur le processus de remodelage de la fiscalité belge des revenus. Le Professeur L. De Broe (KU Leuven) a, quant à lui, posé un diagnostic sur la manière dont le législateur fiscal (fédéral et régional) intègre les évolutions du droit de l'UE dans l'élaboration de la norme fiscale. Les débats ont enfin porté sur le rôle de la Commission européenne en matière fiscale et sur certains aspects pratiques afférents à la représentation de la Belgique devant la Cour de justice. Les Professeurs J. Malherbe (UCL), M. Wathelet (UCL) et W. Schön (Max-Planck Institute) assurèrent la présidence des différentes séances qui donnèrent lieu à de vifs échanges d'idées.

De l'avis des participants, l'initiative a donc rencontré un franc succès, tout en incarnant l'ambition d'ouverture internationale poursuivie par ses organisateurs.

Les fonds de pension : quatre ans après l'entrée en vigueur de la loi du 27 octobre 2006 : bilan et perspectives – Colloque du 24 mars 2011



Depuis le 1er janvier 2007, conformément à la directive 2006/43/CE, les « fonds de pension », désormais qualifiés d'Institutions de retraite professionnelle, sont soumis à un cadre juridique novateur qui comporte trois ordres de préoccupations : mettre en place une structure de gouvernance

solide, instaurer un contrôle prudentiel efficace et favoriser l'implantation, en Belgique, de fonds de pension paneuropéens. Quatre ans plus tard, il est apparu opportun de faire le point sur les acquis et les faiblesses persistantes ou nouvelles de ce régime. Cet exercice paraît d'autant plus utile que la crise bancaire et financière a suscité un regain d'intérêt pour la thématique des « fonds de pension » qui ont subi un test de résilience important à cette occasion et ont fait sentir leur influence sur les marchés financiers.

Sous la direction d'Alexia Autenne et d'Olivier Hermand, un colloque important s'est tenu le 24 mars 2011 à l'UCL, sous l'égide du CRIDES – Jean Renauld et de la chaire PwC. Le programme du colloque atteste de la grande richesse de cette thématique ainsi que de son importance. Celui-ci a dressé un portrait critique et interdisciplinaire des règles applicables aux fonds de pension. Après un exposé général sur l'évaluation de la réforme du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, les orateurs ont examiné les enjeux de financement et de gouvernance des fonds de pension. Les débats se sont ensuite focalisés sur les aspects européens et transnationaux de la réglementation afin de prendre la juste mesure du potentiel de développement transfrontalier des fonds de pension. Une attention particulière a également été portée aux aspects de droit fiscal et de droit social de la réglementation, parce que ceux-ci constituent autant d'incitants ou

de contraintes par rapport à la mise en place de tels fonds. La journée s'est finalement clôturée par un panel de discussion où des intervenants, issus du monde académique et de la pratique, ont partagé leur expertise et répondu aux questions des participants.

Les réorganisations de sociétés : évolutions récentes et questions d'actualité – Colloque annuel du 15 décembre 2011 du centre des facultés universitaires catholiques pour le recyclage en droit



Dans le cadre des recyclages en droit organisés par les facultés catholiques, le Pr. E. Traversa et E.-J. Navez ont assuré la coordination d'un colloque qui poursuivait l'objectif de présenter **les éléments essentiels du cadre légal applicable aux réorganisations de sociétés**, en portant une attention particulière aux innovations récentes d'inspiration européenne.

La matière des restructurations a récemment fait l'objet de **nouveaux développements législatifs en droit belge, sous l'influence de plusieurs initiatives européennes**, tant fiscales que non-fiscales. Sous l'angle civil, la loi du 8 juin 2008 portant dispositions diverses a introduit dans le livre XI du Code des sociétés un nouveau titre Vbis relatif aux « règles spécifiques concernant les fusions transfrontalières et opérations assimilées ». Cette réglementation nouvelle vient ainsi transposer, en droit belge, la directive 2005/56/CE sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux qui a posé les principes communs applicables, en droit des sociétés, aux fusions transfrontalières.

Parallèlement, la directive 2005/56/CE a également prévu la participation des travailleurs au sein des sociétés qui résultent d'une fusion transfrontalière.

Les modalités de cette participation ont, quant à elles, été introduites en droit belge à la faveur de la convention collective n° 94 du 29 avril 2008 et de deux lois du 19 juillet 2009.

D'importantes nouveautés résultent également de la transposition, en droit belge, de la directive fiscale 90/434/CEE, modifiée par la directive 2005/19/CE qui vise à mettre en place, à l'échelle de l'Union, un régime fiscal commun applicable aux différents types de réorganisations transfrontalières. Celle-ci fut réalisée par l'entrée en vigueur de la loi du 11 décembre 2008 qui a modifié le Code des impôts sur les revenus afin de mettre le droit belge en conformité avec le prescrit de la directive européenne.

Dans ce contexte, les auteurs nous offrent des regards croisés et experts sur une problématique kaléidoscopique et inépuisable.

La fiscalité internationale en Belgique Tendances récentes – Colloque interuniversitaire organisé le 25 mai 2010

Le CRIDES-Jean Renauld et la chaire PwC de droit fiscal de l'UCL se sont associés au Tax Institute de l'Université de Liège afin d'organiser, le 25 mai 2010, à l'Académie Royale de Belgique, un colloque interuniversitaire consacré aux **évolutions récentes de la fiscalité internationale**. Sous la coordination des Professeur E. Traversa et I. Richelle, les thématiques récurrentes en droit fiscal international ont été mises à l'honneur par des experts issus de différents milieux professionnels.

Tout au long de la matinée, présidée par J. Gombeer, ont notamment été étudiées les méthodes de prévention de la double imposition (Pr. E. Traversa et Pr. I. Richelle), la notion de résidence qui conditionne l'application des conventions fiscales (Ch. Huylebrouck), celle d'établissement stable qui est fondamentale en matière d'imposition des bénéficiaires d'entreprises étrangères (Pr. D. Garabedian

et H. Vanhulle), ainsi que le traitement fiscal des déplacements internationaux des travailleurs (Pr. J.-L. Davain et J.-N Lambert).

L'après-midi, présidée par le Professeur V. Tai, s'est focalisée sur le traitement fiscal international des revenus mobiliers, dividendes transfrontaliers, intérêts de l'épargne et redevances.

Compte tenu de l'importance de ces thématiques, une nouvelle matinée d'étude dédiée à la fiscalité internationale est organisée à l'UCL, le 31 janvier 2013, dans le cadre des Dialogues de la fiscalité. Cette initiative sera également l'occasion de présenter à nos partenaires un **ouvrage inédit de la collection fiscale de l'UCL, consacré à différentes questions d'actualité en matière de fiscalité internationale.**

Promenades sous les portiques de la fiscalité – Liber amicorum Jacques Autenne à l'occasion de son éméritat

Lors d'une cérémonie d'hommage organisée en 2010, les collègues et amis du Professeur Autenne ont souhaité lui rendre un **hommage particulier**, en témoignage de leur attachement et de leur reconnaissance, en lui remettant un *liber amicorum*. Cet ouvrage contient des **contributions scientifiques**, couvrant les domaines les plus divers de la fiscalité, de la plume d'auteurs reconnus tant au niveau belge qu'international.

L'ouvrage est en outre enrichi par des **esquisses, portraits et souvenirs**, illustrant les affinités intellectuelles et humaines entretenues par Jacques Autenne avec ses collègues et amis. Il en résulte une savoureuse alchimie qui illustre judicieusement la personnalité et l'étendue des champs de compétence du Professeur Jacques Autenne.



© Jacky Delorme



La recherche en droit fiscal à l'UCL

Depuis 2009, une **impulsion nouvelle** a été donnée afin de promouvoir une recherche innovante et soucieuse des connexions avec la pratique. De nombreux travaux de recherche ont été entrepris et **plusieurs thèses de doctorat** sont désormais en cours au sein de l'équipe de droit fiscale de l'UCL.

En 2010, **Barbara Vintras** a entamé une recherche doctorale consacrée aux **incitants fiscaux en faveur d'activités d'intérêt général, à la lumière de la situation des universités**. Sa recherche vise à étudier l'appréhension par le droit de l'Union européenne des régimes fiscaux favorables applicables aux organismes développant des activités d'intérêt général, en particulier des universités. Le droit fiscal de l'UE poursuit principalement l'objectif de faciliter les échanges dans le Marché intérieur et d'assurer une neutralité de traitement entre entreprises. Or, les régimes fiscaux applicables dans les Etats membres aux activités d'intérêt général s'inscrivent dans une logique non économique et poursuivent des finalités sociales et incitatives, ce qui pose la question de leur compatibilité avec le droit de l'Union.

Dans ce contexte, le doctorat de B. Vintras ambitionne d'étudier la question de la compatibilité au droit de l'UE des incitants à l'enseignement mis en place dans les Etats membres et proposera les aménagements législatifs et jurisprudentiels jugés opportuns.

Depuis octobre 2012, **Alice Pirlot** a rejoint l'équipe fiscale en tant qu'Aspirante FNRS avec pour intérêt principal les thématiques de fiscalité environnementale. Son projet de recherche vise à étudier les **modalités juridiques de l'établissement de taxes environnementales d'ajustement aux frontières extérieures de l'Union européenne**, avec pour objectif de compléter l'analyse économique de ces mesures fiscales, déjà fort développée par la doctrine internationale.

Dans un premier temps, la recherche visera à définir la nature des mesures fiscales d'ajustement aux frontières en distinguant deux hypothèses de travail. D'une part, il s'agira de proposer un modèle de taxe basé sur l'idée d'un impôt totalement harmonisé au niveau européen, en s'inspirant des caractéristiques de certains prélèvements indirects déjà harmonisés, tels que les droits de douane, les accises et la taxe sur la valeur ajoutée. D'autre part, la seconde hypothèse consistera en l'intégration du facteur environnemental dans la fiscalité directe des entreprises (impôt des sociétés) au niveau international, en s'inspirant du régime des prix de transfert entre entreprises liées tel qu'appliqué dans les conventions internationales préventives de la double imposition. Ensuite, dans un deuxième temps, les conditions juridiques à l'établissement de telles mesures fiscales seront analysées. A cet égard, la recherche se penchera d'une part sur les principes de droit international (principalement le droit de l'OMC), de droit européen et de droit national limitant la création de taxes d'ajustement aux frontières. D'autre part, la cohérence des mesures fiscales d'ajustement aux frontières sera étudiée au regard des politiques en matière d'environnement et d'aide au développement de l'Union européenne. Enfin, l'efficacité des mesures fiscales d'ajustement aux frontières sera analysée à la lumière du comportement d'évitement des acteurs économiques, notamment en ce qui concerne le risque de fraude et d'abus.

En octobre 2012, **Justin Mastaki** a intégré l'équipe fiscale de l'UCL et entamé une recherche doctorale intitulée « **L'institution de la taxe sur la valeur ajoutée dans le système fiscal congolais** : une contribution à l'étude des voies et moyens pour sa productivité et son équité dans le système fiscal congolais ».

Sous l'instigation des Institutions du Brettonwoods (FMI et BM), la République Démocratique du Congo a entrepris, depuis 2003, la réforme de son système fiscal. Cette réforme a abouti à l'institution de la taxe sur la valeur ajoutée. Celle-ci est portée par l'ordonnance-loi n°10/001 du 20 août 2010. Ce texte est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2012. La TVA remplace ainsi l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) jugé cumulatif et non productif.

Au regard des obstacles d'ordre juridique et institutionnel que rencontre la TVA en R.D.C., nous allons adopter une approche comparative. Celle-ci consistera à étudier le système européen de la TVA, pour en découvrir les forces et les faiblesses et voir dans quelle mesure les forces pourront permettre d'améliorer le système congolais tout en tenant compte du contexte local.

La chaire PwC de droit fiscal et son implication dans le financement de la recherche

Grâce au soutien de la chaire PwC, **un chercheur a pu être engagé** en 2009, afin de mener une recherche devant aboutir à la défense prochaine d'une thèse de doctorat. Le chercheur retenu est **Edouard-Jean Navez**. Celui-ci est licencié en Droit (UCL) et en Notariat (UCL), et titulaire d'une maîtrise en Gestion fiscale (Solvay Brussels School). Edouard-Jean Navez fut recruté en 2009 alors qu'il était assistant à l'UCL en droit commercial et en droit fiscal.

Entamée en mars 2010 sous la direction des professeurs E. Traversa (UCL) et W. Schön (Max Planck Institute, Munich), la thèse de doctorat d'E.-J. Navez est consacrée aux **implications civiles et fiscales du transfert transfrontalier du siège social des sociétés dans l'espace européen**. comité d'encadrement est, en outre, composé des professeurs L. De Broe (K.U. Leuven) et Y. De Cordt (UCL). L'approche et la stratégie de recherche adoptées dans l'étude de Monsieur E.-J. Navez ont pour but de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux, de la portée

et des limites du droit d'établissement primaire des personnes morales au sein de l'Union européenne. L'étude vise également à identifier les principaux instruments réglementaires dont la mise en œuvre serait susceptible de promouvoir la circulation internationale des sociétés à l'intérieur et au-delà des frontières européennes.

Parallèlement à la poursuite de sa recherche doctorale, Edouard-Jean Navez est l'auteur de diverses publications dans plusieurs domaines relevant du droit des sociétés et du droit fiscal belge et européen. Parmi celles-ci, l'on peut notamment retenir, depuis 2009, les contributions suivantes :

DIRECTION ET COORDINATION D'OUVRAGES SCIENTIFIQUES

- DE CORDT Y. et NAVEZ E.-J. (Sous la dir.), *La simplification du droit des sociétés privées comme réponse à la concurrence réglementaire entre les États membres de l'UE. Étude comparée des réformes entreprises dans le paysage sociétaire européen*, Bruxelles, Paris, Larcier, L.G.D.J., 2013, (à paraître).
- TRAVERSA E., HERMAND O., NAVEZ E.-J. et alii (sous la coord.), *Les dialogues de la fiscalité – Anno 2012*, Bruxelles, Larcier, 2013.
- NAVEZ E.-J. (Sous la dir.), *La fiscalité des successions et des donations internationales. Théorie générale et applications en droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 680.
- TRAVERSA E., et NAVEZ E.-J. (sous la coord.) *Les réorganisations de sociétés. Actualités en droit des sociétés, droit fiscal, droit comptable et droit social*, Louvain-la-Neuve, Anthémis, 2011, pp. 283.
- TRAVERSA E., HERMAND O., NAVEZ E.-J. et alii (sous la coord.), *Les dialogues de la fiscalité – Anno 2011*, Bruxelles, Larcier, 2012, pp. 474.
- TRAVERSA E., HERMAND O., NAVEZ E.-J. et alii (sous la coord.), *Les dialogues de la fiscalité – Anno 2010*, Bruxelles, Larcier, 2010, pp. 375.



CONTRIBUTIONS À DES OUVRAGES SCIENTIFIQUES

- NAVEZ E.-J., « Belgian Report », in *Taxation of Companies on Capital Gains on Shares under Domestic Law, EU Law and Tax Treaties*, EC and International Tax Law Series, Amsterdam, IBFD, 2012.
- MAGNUS, F., NAVEZ E.-J., et TRAVERSA E., « La fiscalité directe des assurances-vie et des pensions complémentaires », in *L'assurance-vie. Aspects civils et fiscaux*, Bruxelles, Larcier, 2012.
- NAVEZ E.-J., « Livre I. Articulation des principes nationaux, internationaux et européens », et, (en collaboration avec F. MAGNUS), « La fiscalité des donations et des successions en droit belge », in *La fiscalité des successions et des donations internationales. Théorie générale et applications en droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 11 à 234 et pp. 237 à 295.
- AUTENNE A., et NAVEZ E.-J., « Le transfert du siège social comme modalité de réorganisation des sociétés commerciales : aspects commerciaux et fiscaux », in (E.TRAVERSA et E.-J. NAVEZ sous la coord.) *Les réorganisations de de sociétés. Actualités en droit des sociétés, droit fiscal, droit comptable et droit social*, Louvain-la-Neuve, Anthémis, 2011, pp. 165-210.
- NAVEZ E.-J., et DHAUSSY R., « Le traitement fiscal de l'immeuble à l'étranger détenu par une personne physique », in *Enjeux fiscaux d'un (dés) investissement immobilier*, Bruxelles, Larcier 2011, pp. 5 à 89.
- NAVEZ E.-J., et LEQUEUX, D., « Le traitement fiscal des immeubles détenus directement par des résidents belges à l'étranger – Etat des lieux en impôts directs et indirects », in (E.TRAVERSA, O. HERMAND, E.-J. NAVEZ et alii, sous la coord.) *Les dialogues de la fiscalité – Anno 2011*, Bruxelles, Larcier, 2011, pp. 365-438.
- NAVEZ E.-J., et GODDIN B., « Le DIP belge des sociétés face aux évolutions du droit européen », in *Évolution et perspectives du droit des sociétés – Anno 2011*, Bruxelles, Larcier, 2011, pp. 283 à 339.
- MARCELIS L.-Ph. et MAQUET S., *Modèles et contrats de sociétés*, (mis à jour par Ch. FISCHER, L. MERTENS et E.-J NAVEZ), Bruxelles, Kluwer, 2011.
- NAVEZ E.-J., « Transfert de siège social d'un pays à un autre », in (J. Malherbe, Y. De Cordt, Ph. Lambrecht et Ph. Malherbe, sous la dir.) in *Précis de droit des sociétés*, (4e éd.), Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 1182 à 1197.
- NAVEZ E.-J., « Le traitement fiscal des plus-values sur actions réalisées par une personne physique », in *Manuel de planification patrimoniale, vol. 6*, Bruxelles, Larcier, 2011, pp. 331-350.
- NAVEZ E.-J., « Les droits de succession face à la double imposition dans l'espace européen », in (E.TRAVERSA, O. HERMAND, E.-J. NAVEZ et alii, sous la coord.) *Les dialogues de la fiscalité – Anno 2010*, Bruxelles, Larcier, 2010, pp.285 à 300.
- TRAVERSA E., et NAVEZ E.-J., « Droit fiscal et pratique notariale : l'influence du droit communautaire », in *Droit fiscal et pratique notariale : Evolutions récentes et questions d'actualité*, Bruxelles, Larcier, 2009, pp. 7 à 34.
- NAVEZ E.-J., « Commentaires des articles 66 à 80 du Code des sociétés », in *Commentaire systématique du Code des sociétés*, Bruxelles, Kluwer, supplément 18 (octobre 2009).
- NAVEZ E.-J., et DECKERS V., « La censure des dispositions successorales fiscales par la CJCE : une tentative de clarification », in *Liber Amicorum Jacques Autenne*, Bruxelles, Bruylant, 2009, pp. 513 à 546.
- NICAISE P., et NAVEZ E.-J., « Contrôle, stabilité et structure de l'actionnariat : le polymorphisme du paysage sociétaire belge a-t-il toujours un sens ? », in *Contrôle, stabilité et structure de l'actionnariat*, Éd. du Jeune Barreau de Bruxelles, 2009, pp. 7 à 55.
- DIRICQ H., LECOMTE A., NAVEZ E.-J., VAN MOLLE M., *Donations et successions. 111 questions et réponses pour agir en connaissance de cause*, Louvain, Indicator, 2008.

CONTRIBUTIONS À DES PÉRIODIQUES

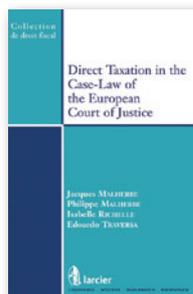
- NAVEZ E.-J., « L'encadrement de la fiscalité des successions par le droit de l'Union européenne : vers une élimination progressive des obstacles à la circulation des personnes et des patrimoines ? », *Revue de droit fiscal*, octobre 2012, n° 43-44, pp. 6-14.
- NAVEZ E.-J., et TRAVERSA E., « La liberté d'établissement s'oppose à l'annulation d'une réduction d'impôt consécutive au transfert transfrontalier du siège social d'une société », note sous CJUE, 6 septembre 2012, aff. C-380/11, Diego della Valle, *Revue des affaires européennes*, 2012/3, (à paraître).
- NAVEZ E.-J., et VAN DE VELDEN K., "Een eerste schets van richtlijn 2012/17/EU van het Europees Parlement en de Raad van 13 juni 2012 tot wijziging van richtlijn 89/666/EEG van de Raad en richtlijnen 2005/56/EG en 2009/101/EG van het Europees Parlement en de Raad wat de koppeling van centrale, handels- en vennootschapsregisters betreft", *Tijdschrift voor Rechtspersoon en Vennootschap*, 2012/8.
- NAVEZ E.-J., « The Internal Organisation of the European Private Company: Freedom of Contract under National Constraints? », *European Company and Financial Law Review*, 2012.
- NAVEZ E.-J., et VAN MOLLE M., « La rétroactivité s'invite dans le Code des droits d'enregistrement wallon », *Recueil général de l'enregistrement et du notariat*, 2012-6, n° 26.404, pp. 270-273.
- TRAVERSA E., et NAVEZ E.-J., « Chronique. Droit fiscal européen (1er mars 2011 – 29 février 2012 », *Journal des tribunaux – Droit européen*, 2012/6, pp. 186-194.
- NAVEZ E.-J., « The influence of EU Law on Inheritance Taxation. Is the Intensification of Negative Integration enough to Eliminate Obstacles preventing EU Citizens from Crossing Borders within the Single Market? », *EC Tax Review*, 2012/2, pp. 84-97.
- NAVEZ E.-J., « Le traitement fiscal du transfert de résidence face à la liberté d'établissement des sociétés en droit de l'UE – De Daily Mail à National Grid Indus : évolution, révolution et au-delà ? », *Cahiers de droit européen*, n° 2011/3, pp. 611 à 658
- NAVEZ E.-J., et VAN DE VELDEN K., "Emigratieheffingen van vennootschappen naar Europees recht: een noodzakelijke beperking om een evenwichtige verdeling van de heffingsbevoegdheid tussen de lidstaten te waarborgen. Bespreking van het National Grid Indus-arrest van het Hof van Justitie", *Tijdschrift voor Fiscaal Recht*, n° 419, avril 2012, pp. 329 à 346.
- TRAVERSA E., et NAVEZ E.-J., « Chronique. Droit fiscal européen (1er mars 2010 – 28 février 2011 », *Journal des tribunaux – Droit européen*, 2011/6, pp. 178-183.
- TRAVERSA E., et NAVEZ E.-J., « Chronique. Droit fiscal européen (1er mars 2009 – 28 février 2010 », *Journal des tribunaux – Droit européen*, 2010/6, pp. 180-184.
- NAVEZ E.-J., « De la délicate applicabilité de l'article 7 du Code des droits de succession dans les situations transfrontières », *Journal des tribunaux*, 2010, pp. 346 et sv.
- NAVEZ E.-J., et COIPEL M., « La SPRL Starter, un miroir aux alouettes ? », *Revue de Droit Commercial Belge – Tijdschrift voor Belgisch Handelsrecht*, 2010/4, pp. 299 à 317.
- MAGNUS F., et NAVEZ E.-J., « La répartition du pouvoir d'imposition des donations et des successions transfrontalières – Articulation des principes internationaux, communautaires et belges », *Revue du notariat belge*, janvier 2010, pp. 6 à 53.
- NAVEZ E.-J., « La société privée européenne : enfin un véhicule d'intégration pour les PME ? », *revue pratique des sociétés*, 2009, pp. 415 à 490.

- AUTENNE A., et NAVEZ E.-J., « Cartesio, les contours incertains de la mobilité des sociétés revisités », *Cahiers de droit européen*, 2009, pp. 91-125.
- TRAVERSA E., et NAVEZ E.-J., « Droits de mutation par décès : le droit communautaire autorise la déduction des charges grevant un immeuble. Commentaire de l'arrêt Eckelkamp du 11 septembre 2008 rendu par la Cour de justice des Communautés européennes. », *Revue du notariat belge*, 2008, pp. 680 à 700.
- NAVEZ E.-J., « Quelle est encore la portée du secret bancaire fiscal en matière d'impôts sur les revenus ? », *Recueil général de l'enregistrement et du notariat*, 2008, n° 25.941, pp. 201-210.
- NAVEZ E.-J., et GUYOT G., « La private limited de droit anglais : une alternative à la SPRL ? », *Revue du notariat belge*, mars 2008, pp. 122 à 159.

ARTICLES DE PRESSE

- NAVEZ E.-J., « La société européenne et son influence dans le cadre de l'élaboration de la proposition de règlement relatif au statut de la société privée européenne », *European Finance*, janv.-fév., 2009.
- NAVEZ E.-J., et GODDIN B., « La modification de la loi applicable aux sociétés commerciales », *European Finance*, nov.-déc. 2008.
- NAVEZ E.-J., « La portée du « secret bancaire » en Belgique », *Banking & Finance*, Mai-Juin 2008, p. 66 et sv.
- NAVEZ E.-J., « Les contours de la responsabilité des administrateurs en droit belge », *Banking & Finance*, Mars-Avril 2008, p. 38 et sv.
- NAVEZ E.-J., « L'incidence du régime matrimonial sur le statut des titres détenus par un époux-associé dans une société à forme commerciale », *Banking & Finance*, Mars-Avril 2008, p. 58 et sv.

Des travaux de recherche sur des sujets actuels



THE IMPACT OF THE RULINGS OF THE EUROPEAN COURT OF JUSTICE IN THE AREA OF DIRECT TAXATION

La souveraineté fiscale des Etats membres est de plus en plus contrariée par un corpus de décisions de la Cour de justice de l'UE rendues sur la base du traité ou des directives européennes, en manière telle que l'on peut aujourd'hui évoquer l'apparition d'un droit fiscal européen.

A la demande du Parlement européen, les Professeurs J. Malherbe, Ph. Malherbe, I. Richelle et E. Traversa ont mené, depuis 2008, une étude scientifique destinée à évaluer l'influence des décisions de la Cour de justice sur la législation fiscale interne des Etats membres.

Cette étude est notamment disponible à l'adresse suivante : <http://www.europarl.europa.eu/>



L'AUTONOMIE FISCALE DES RÉGIONS ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES DES ÉTATS MEMBRES FACE AU DROIT COMMUNAUTAIRE

Cet ouvrage, paru chez Larcier en 2010, constitue la version actualisée de la thèse de doctorat du Professeur Edoardo Traversa, élaborée en cotutelle entre l'UCL et l'Université de Bologne, et défendue en 2007.

Dans certains États membres de l'Union européenne, la répartition des compétences fiscales prend une double dimension. Il s'agit en effet d'accorder deux types de changements institutionnels fondamentaux : d'une part, l'intégration communautaire, caractérisée



par l'harmonisation ou le rapprochement des systèmes fiscaux nationaux, et d'autre part, les réformes internes visant à permettre l'exercice par les collectivités territoriales des compétences fiscales de l'État autrefois unitaire. Ces deux phénomènes ne sont pas indépendants l'un de l'autre. L'enjeu de l'autonomie fiscale régionale et locale acquiert ainsi une dimension européenne, et se pose alors – naturellement – la question suivante : l'intégration fiscale communautaire et l'attribution de compétences fiscales autonomes aux collectivités territoriales des États membres sont-ils juridiquement compatibles ?

Partant de cette interrogation, cet ouvrage examine l'influence des contraintes communautaires sur les compétences fiscales des collectivités territoriales des États membres, en prenant comme référence la Belgique et l'Italie. Dans un premier temps, sont abordés les principes applicables à la répartition des compétences fiscales dans l'Union européenne, en Belgique et en Italie, ainsi que le cadre juridique de la mise en œuvre du droit communautaire dans les États membres, en particulier dans ceux ayant adoptée une forme fédérale. Ensuite, sont étudiées successivement les influences sur les compétences fiscales des régions et des collectivités locales des libertés de circulation du Traité CE, du processus d'harmonisation fiscale, et du contrôle communautaire des aides d'État et de la concurrence fiscale dommageable.



LA FISCALITÉ DES SUCCESSIONS ET DES DONATIONS INTERNATIONALES – THÉORIE GÉNÉRALE ET APPLICATIONS EN DROIT COMPARÉ

Ce projet scientifique a été réalisé sous la direction d'E.-J. Navez et fut couronné par la bourse Freddy Levie 2010 octroyée par la Fondation Ventôse.

Ce projet est né du constat que la pratique des donations et des successions internationales génère d'importantes difficultés auxquelles il est souvent délicat d'apporter une réponse satisfaisante. En particulier, le manque de coordination des législations nationales est susceptible d'entraîner une double imposition du patrimoine transmis. D'autre part, le défaut de conformité au droit de l'Union européenne de certaines dispositions nationales et l'absence d'un réseau conventionnel efficace renforcent l'insécurité entourant ces opérations.

Au terme d'une tentative de systématisation des principes qui gouvernent la matière sous l'angle international et européen, différents experts nationaux examinent le traitement fiscal des donations et des successions dans plus d'une dizaine de pays européens et non-européens. Seront ainsi abordés les régimes juridiques belge, français, néerlandais, espagnol, italien, luxembourgeois, allemand, autrichien, roumain, suisse et marocain.



© Jacky Delorme

L'équipe de droit fiscal de l'UCL en bref

PROFESSEURS, MAÎTRES DE CONFÉRENCES, CHERCHEURS ET ASSISTANTS



Edoardo Traversa

Edoardo Traversa est licencié en droit de l'UCL, docteur en droit fiscal (UCL et Université de Bologne) et diplômé en droit allemand (Humboldt-Universität Berlin).

Vice-doyen aux relations internationales au sein de la Faculté de droit à l'UCL, il y enseigne le droit fiscal. Il est également titulaire de la Chaire PwC de droit fiscal et depuis 2010, coordonne également les Dialogues de la fiscalité.

Edoardo Traversa est professeur invité aux universités de Munster, Bologne, Malaga et Vienne.

Outre ses activités académiques, il est également avocat au barreau de Bruxelles (Liedekerke). Il est régulièrement consulté comme expert par différentes autorités publiques (Parlement européen, Etat fédéral, Région wallonne).



Michel De Wolf

Licencié en droit et en sciences économiques appliquées (UCL), M.B.A. (KUL) et docteur en droit (UCL) avec une thèse portant sur les limites à la souveraineté fiscale des Etats dans l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, Michel De Wolf, professeur extraordinaire à l'UCL, enseigne également à l'ULg.

Réviseur d'entreprises, il en préside actuellement l'Institut, et dirige un cabinet de réviseurs. Il est également juge consulaire au Tribunal de commerce de Bruxelles.



Olivier Hermand

Olivier Hermand est licencié en droit de l'UCL où il est actuellement maître de conférences invité. Il est membre du comité de gestion de la chaire PwC, où il représente l'entreprise mécène.

Ses domaines de spécialité sont la fiscalité bancaire et financière, la fiscalité immobilière et la fiscalité des sociétés.



Philippe Malherbe

Philippe Malherbe est licencié en droit et en sciences économiques de l'UCL et LL.M. (1978) de l'Université de Californie à Berkeley.

Il enseigne le droit fiscal et le droit international des affaires à l'UCL et le droit fiscal européen et international à l'École Supérieure des Sciences Fiscales. Philippe Malherbe est également avocat associé au barreau de Bruxelles.



Yves Hougardy

Yves Hougardy est licencié en droit de l'UCL et fonctionnaire fiscal au Service Public de Wallonie.

Ancien avocat, il est aujourd'hui maître de conférences à l'UCL, et chargé de cours en droit fiscal en enseignement supérieur de promotion sociale. Yves Hougardy a également été membre du Comité rendu analytique du Parlement wallon.



Olivier Bertin

Olivier Bertin est licencié en droit de l'ULB et a étudié au sein de plusieurs institutions renommées, notamment la Fiscale Hogeschool et l'Université de Cambridge.

Olivier Bertin est maître de conférences à l'UCL et à l'Université de Liège. Il est membre du comité de rédaction de la « Revue Générale de Contentieux Fiscal » et de l'« ASBL Actualités ». En janvier 2012, il a été nommé conseiller suppléant à la Cour d'Appel de Mons.



**Charles-Albert
Helleputte**

Charles-Albert Helleputte est maître de conférence à l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles (Mayer Brown). Licencié en droit de l'UCL, il a également obtenu un master complémentaire en droit fiscal auprès de la Solvay Brussels School.

Charles-Albert Helleputte a concentré son activité de recherches dans le domaine de la fiscalité indirecte.



PROFESSEURS, MAÎTRES DE CONFÉRENCES, CHERCHEURS ET ASSISTANTS



Emanuele Ceci

Emanuele est licencié en droit de l'UCL. Il s'est ensuite spécialisé en droit fiscal en suivant le Master complémentaire dispensé à l'ULB.

Emanuele est actuellement assistant à l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles. De par sa pratique, il a pu développer des connaissances approfondies dans le domaine de la TVA et de l'impôt des sociétés, ainsi qu'en droit pénal fiscal.



Arnaud Lecocq

Arnaud Lecocq est licencié en droit de l'UCL et LL.M. (2010) de la Georgetown University Law Center. Il est avocat au barreau de Bruxelles et assistant en droit fiscal. Il rédige actuellement une thèse doctorale en droit pénal financier sur le thème du délit d'initié.



Vincent Deckers

Vincent Deckers est licencié en droit (UCL) et en fiscalité (KUL). Il est avocat aux barreaux de Bruxelles et Mons et assistant en droit fiscal à la Faculté de droit de l'UCL (CRIDES-Jean Renaud). Il enseigne également le droit associatif (Certificat universitaire en gestion du non-marchand - Ateliers des FUCAM). Vincent Deckers concentre son activité de recherche en impôts sur les revenus et en procédure fiscale.



Edouard-Jean Navez

Edouard-Jean NAVEZ est licencié en droit (UCL) et en notariat (UCL). Il est, en outre, titulaire d'une maîtrise en gestion fiscale (Solvay Brussels School). Il est actuellement doctorant à l'UCL et chercheur rattaché à la chaire PwC de droit fiscal. Sa thèse de doctorat, réalisée sous la supervision des Professeurs Edoardo Traversa (UCL) et Wolfgang Schön (Max Planck Institute for Tax Law and Public Finance), est consacrée à l'étude du traitement civil et fiscal des opérations de transfert transfrontalier du siège social des sociétés. Edouard-Jean est, par ailleurs, auteur de nombreuses publications en droit européen des sociétés ainsi qu'en droit fiscal européen.



Justin Mastaki

Justin Mastaki est licencié en droit de l'Université Catholique de Bukavu où il est enseignant depuis 2007. De 2009 à 2010, il a exercé la profession d'Avocat au barreau de Bukavu. De 2011 à 2012, il a quitté le barreau pour devenir magistrat. Le sujet provisoire de sa recherche doctorale s'intitule : « L'institution de la TVA dans le système fiscal congolais: une contribution à l'étude des voies et moyens pour sa productivité et son équité dans le contexte congolais ».



Alice Pirlot

Après un master en droit à l'UCL, Alice Pirlot a obtenu un master en études interdisciplinaires européennes au Collège d'Europe (Natolin). Son mémoire de fin d'étude porte sur le leadership de l'Union européenne dans le débat climatique. Au sein de l'équipe fiscale, Alice s'intéresse principalement à la fiscalité environnementale. En octobre 2012, elle a débuté ses recherches en tant qu'Aspirant FNRS.



Kim Van De Velden

Après sa candidature en droit à l'université d'Anvers, Kim a obtenu sa licence en droit à l'ULB, ainsi qu'un master spécial en gestion fiscale à la Solvay Brussels School of Economics. Outre son mandat d'assistante en droit fiscal à l'UCL, elle est également avocate au barreau de Bruxelles, où elle est active dans le domaine du droit fiscal des sociétés, avec un intérêt particulier pour les restructurations / fusions et acquisitions nationales ou transfrontalières.



Barbara Vintras

Barbara Vintras est diplômée des universités de Lille et de Louvain. Elle est actuellement doctorante en droit fiscal européen sous la direction des professeurs E. Traversa (UCL), M. Wathelet (UCL) et P. Pistone (WU Wien). Sa thèse porte sur « Le droit de l'Union européenne et les incitants fiscaux en faveur d'activités d'intérêt général. Enjeux et perspectives à la lumière de la situation des universités ». Dans ce cadre, elle a effectué un séjour de recherche à l'Institut de droit fiscal autrichien et international de Vienne (WU) sous la direction du professeur M. Lang. Ses domaines d'étude sont le droit fiscal international et le droit fiscal européen.



PROFESSEURS ÉMÉRITES



Jacques Malherbe

Jacques Malherbe est professeur émérite de l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles (associé Liedekerke). Docteur Honoris Causa de l'Universidad Nacional Mayor de San Marcos (Lima-Pérou), Jacques Malherbe est également professeur intervenant dans les Mastères de 3ème cycle de la Wirtschaft Universität Wien, des Universités d'Hambourg, Bologne, Tilburg-Leuven, Castilla La Mancha, Neuchâtel et Santiago ainsi qu'à l'EDHEC (Lille).



Jacques Autenne

Jacques Autenne est professeur émérite de l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles (Janson Bagniet). Professeur à l'École royale militaire, Jacques Autenne est également co-directeur du master en fiscalité organisé conjointement par l'UCL et l'Université de Bologne.

Coordonnées

Portail web de l'équipe fiscale de l'UCL
www.uclouvain.be/taxlaw

Secrétariat de l'équipe fiscale de l'UCL
Université catholique de Louvain
Faculté de droit
Centre de recherche interdisciplinaire
« Droit, Entreprise et Société » (CRIDES)

Secrétariat :

Madame Catherine Vanderlinden
catherine.vanderlinden@uclouvain.be
Madame Marjorie Docquir
marjorie.docquir@uclouvain.be

Collège Thomas More
Place Montesquieu 2 bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010 / 47 47 58 – Fax 010 / 47 47 57

www.uclouvain.be/taxlaw

C
R
I
Droit
Entreprise
Société



UCL
Université
catholique
de Louvain

